



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXIII)/28
9 novembre 2002

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-TROISIEME SESSION
4 – 9 novembre 2002
Yokohama (Japon)

DECISION 7(XXXIII)

MESURES DESTINEES A REDUIRE LES COUTS ET A ACCROITRE L'EFFICIENCE ET LA PRODUCTIVITE DE L'ORGANISATION

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant les Décisions 4(XXXII), 2(XXV), 2(XXIV), 4 et 5(XXII), et 4(XXI) sur l'organisation des travaux au titre de l'AIBT de 1994, les Décisions 4(XXV), 5(XXIV), 4(XXIII) et 4(XXII) sur le renforcement et la rationalisation des travaux des comités, et les Décisions 5(XXIX), 11(XXVII) et 4(XXVI) sur la fréquence et la durée des sessions du Conseil et des Comités ;

Rappelant également le Plan d'action de Yokohama 2002-2006 et en particulier les actions destinées à une mise en oeuvre effective (section 1.6) ;

Accueillant avec satisfaction le rapport du Groupe de travail chargé des mesures destinées à améliorer l'efficacité et la productivité des travaux de l'Organisation ;

Reconnaissant les services excellents fournis aux Membres par le Secrétariat, lequel doit faire face à une charge de travaux de projets et d'orientation en augmentation, et les résultats notables que, sous la conduite du Directeur exécutif, l'Organisation a déjà enregistrés en matière d'efficacité et de productivité ;

Réaffirmant la nécessité de continuer d'accroître l'efficacité et la productivité d'ensemble de l'Organisation, et celle de réduire les coûts autant que faire se peut ;

Décide de:

1. Adopter les mesures d'économie, d'efficacité et de productivité contenues dans l'Annexe I à la présente Décision ;
2. Prier le Directeur exécutif d'examiner les coûts des services des sessions du Conseil se tenant hors siège à la lumière des mesures contenues dans la partie A de l'annexe I, en vue d'opérer une réduction de ces coûts ;
3. Prier instamment les membres de procéder, par l'entremise de leur agent ou « point focal » OIBT, à un examen critique de toutes les propositions de projets et avant-projets en jugeant de leur qualité avant de les soumettre au Directeur exécutif, cela afin de limiter le nombre des propositions soumises dans chaque cycle de projet ;

/...

4. Encourager les Membres, en matière de financement de projets, à accorder leur préférence aux projets et avant-projets soumis par les Membres qui se seront acquittés de l'intégralité de leurs obligations financières envers l'Organisation ;
5. Encourager les Membres à formuler des propositions portant sur des projets et des avant-projets qui puissent être effectivement exécutés et soient profitables aux Membres à l'échelon régional autant qu'à l'échelon national ;
6. Adopter la grille, présentée à l'annexe II, des fréquences et des durées des réunions du Conseil et des Comités et des réunions et conférences préparatoires à la négociation d'un accord devant succéder à l'AIBT de 1994 ;
7. Prier le Directeur exécutif d'envisager, en coopération avec le gouvernement hôte, les modalités d'un renforcement de la visibilité de l'OIBT et d'une meilleure compréhension de son mandat au Japon et dans la Ville de Yokohama ; et
8. Procéder à un bilan de l'efficacité de ces mesures à la fin de 2005.

ANNEXE I

MESURES DESTINÉES À RÉDUIRE LES COÛTS ET À AMÉLIORER L'EFFICIENCE ET LA PRODUCTIVITÉ DE L'ORGANISATION

Partie A – Mesures d'économie

Le montant annuel des économies réalisées grâce aux mesures suivantes est estimé à \$165 000:

1. Tous les Membres, à l'exception de ceux ne pouvant pas saisir les documents électroniquement, recevront par voie électronique uniquement, via le site internet de l'OIBT, tous les documents destinés aux sessions du Conseil et des Comités au moins trois semaines avant la session.
2. Les Membres soumettront leurs propositions de projets et d'avant-projets au Secrétariat par voie électronique, à l'exception de ceux ne disposant pas des moyens pour ce faire.
3. Les propositions de projets et d'avant-projets et les documents techniques de l'OIBT (par exemple, les rapports de mission de l'OIBT, les rapports d'ateliers, les analyses régionales) préparés en français ou en espagnol seront traduits en anglais seulement. Ces documents, lorsque préparés en anglais, ne seront pas traduits. Les documents présentant pour des Membres un intérêt particulier continueront d'être mis à disposition dans les trois langues.
4. Les rapports d'activité sur l'exécution des projets seront préparés par le Directeur exécutif et examinés par les trois Comités techniques sur une base annuelle seulement.
5. Réduction des frais de voyage du Secrétariat aux sessions se tenant hors siège, résultant des mesures 1 à 4 ci-dessus.

Part B – Mesures destinées à améliorer l'efficacité et la productivité

1. Programme de travail et budget
 - a. Le Conseil adoptera un programme de travail et un budget administratif indicatif biennaux à sa trente-cinquième session pour l'exercice biennal 2004-2005 ;
 - b. Le budget administratif indicatif pour 2005 sera examiné et approuvé à la fin de 2004; et
 - c. Le Directeur exécutif fera circuler tous amendements proposés au Règlement financier nécessaires à la mise en oeuvre de 1.a et 1.b en vue de leur examen et approbation par le Conseil à la trente-quatrième session.
2. Formulation, suivi et évaluation des projets
 - a. A sa vingt-cinquième session, le Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets et avant-projets sera prolongé d'un jour afin d'envisager et de recommander des mesures destinées à améliorer l'évaluation des projets et avant-projets, y compris des mesures de renforcement de l'assistance aux Membres dans la formulation des projets au titre de PD 73/89 (M,F,I) "Assistance à l'identification et

à la formulation des projets”, et en rendra compte au Conseil à sa trente-quatrième session. Le Directeur exécutif est prié d’inviter deux experts sortants à prendre part à ce processus afin d’assurer une continuité ;

- b. Le Directeur exécutif établira, maintiendra, actualisera régulièrement et fera circuler tous les ans aux Membres une “liste d’experts” en matière de formulation de projets OIBT ; et
- c. Le Directeur exécutif envisagera les modalités d’un renforcement de la capacité de suivi et évaluation du Secrétariat et en rendra compte au Conseil à sa trente-quatrième session.

3. Rationalisation des travaux des Comités

A dater de la trente-quatrième session, le Comité de l’Industrie forestière (CFI) et le Comité de l’information économique et information sur le marché (CEM) se réuniront uniquement en séances communes, cela en vue d’intégrer leurs travaux.

4. Rationalisation des procédures des décisions du Conseil

- a. Le Conseil fournira une guidance au Directeur exécutif par l’entremise du Président du Conseil sur les questions de routine ou non sujettes à controverses et dépourvues d’implications financières. Cette guidance figurera dans le rapport de la session, et ne se traduira pas par des décisions du Conseil;
- b. Pour saisir le Conseil de projets de décisions, seront adoptées les procédures suivantes:
 - Se référant à l’ordre du jour provisoire, les Membres soumettent les propositions destinées à faire l’objet de décisions du Conseil en les remettant au Directeur exécutif qui les distribue à tous les membres au plus tard deux semaines avant la date du Conseil. Chaque proposition doit comporter trois éléments: le sujet, le but de la décision, et l’action proposée, y compris toutes implications financières. Le Directeur exécutif ne distribuera pas les propositions incomplètes.
 - Jour -1 du Conseil: le Groupe consultatif non officiel (GCNO) examine les propositions émanant des Membres destinées à faire l’objet de décisions du Conseil, ainsi que les propositions émanant du Directeur exécutif.
 - Jour 1 du Conseil: le Président présente les propositions au Conseil dans le cadre du rapport du GCNO et identifie celles qui, le cas échéant, peuvent être traitées suivant les modalités décrites en 4.a ci-dessus.
 - Jour 2: les propositions de projets de décisions sont débattues dans les caucus et par voie de consultations informelles.
 - Jour 3: Le Conseil décide des thèmes qu’il envisagera pour décision; puis le Président, assisté d’un petit groupe et du Directeur exécutif, élabore des projets préliminaires de décisions destinés à être distribués à tous les Membres et soumis à leur examen.
 - Jour 4+: le groupe de rédaction du Président, à composition non limitée, se réunit pour débattre des projets de décisions et les parachever.

- Midi, avant-dernier jour: les décisions finales sont remises à la traduction. Les décisions encore en débat sont reportées à la session suivante du Conseil.
- c. Ces procédures feront l'objet d'un examen à la trente-quatrième session.

Partie C – Mesures concernant les arriérés de contribution au Compte administratif

1. Le Directeur exécutif est autorisé de déduire, sur une base annuelle, un cinquième des arriérés constitués sur la période 1986-1996 par tout Membre qui ne compte aucun arriéré de contribution au Budget administratif de l'exercice 2002, ni à celui d'aucun autre exercice postérieur.
2. Le Conseil ne traitera pas les propositions de projets et d'avant-projets soumises par les Membres présentant des arriérés cumulés au Compte administratif qui, à partir de 2002, sont d'un montant égal ou supérieur à trois fois leur quote-part de contribution à l'exercice annuel dans lequel lesdites propositions sont soumises.

ANNEXE II

CALENDRIER DES SESSIONS DU CONSEIL ET DES RENÉGOCIATIONS DE L'AIBT

mai 2003	34 ^e Session du Conseil (6 jours) + PrepCom I Lieu: Panama
novembre 2003	35 ^e Session du Conseil (6 jours) + PrepCom II Lieu: Yokohama
mai 2004	36 ^e Session du Conseil (4 jours: 2 jours pour le Conseil et 2 jours pour les Comités communs) + Renégociation CNUCED I (5 jours) Lieu: Genève (à confirmer pour la session du Conseil)
novembre 2004	37 th Session du Conseil (6 jours) Lieu: Yokohama
décembre 2004 ou janvier 2005	Renégociation CNUCED II Lieu: Genève
mai 2005	38 ^e Session du Conseil (3 jours: 2 jours pour les Comités communs et le CFA et 1 jour pour le Conseil) Lieu: Brazzaville
novembre 2005	39 th Session du Conseil (6 jours) Lieu: Yokohama

* * *